Service Scolarité
Pôle scolarité doctorat
Tél. : 02.40.37.25.30
scolarite@ec-nantes.fr

Année universitaire 2015-2016

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA PREPARATION D'UN DOCTORAT

Merci de compléter le dossier de demande d'inscription annexé, sans oublier d'y joindre l'ensemble des justificatifs demandés et le paiement des droits d'inscription.

Vous êtes convoqué(e) pour déposer votre dossier complet :

LE MARDI 29 SEPTEMBRE 2015, Bâtiment D, salle D03

De 9 heures à 12 heures ET de 13 heures à 16 heures

Votre carte étudiant et votre certificat de scolarité vous seront remis :

LE MARDI 13 OCTOBRE 2015, entre 13h15 et 13h45 - Hall du bâtiment A

seulement si votre dossier est **complet**

INSCRIPTION en DOCTORAT 2015-2016

☐ 1e année ☐ 2e année ☐ 3e année ☐ 4e année ☐ 5e année et +

Centrale Nantes
Service de la scolarité
scolarite@ec-nantes.fr
Tél. +33 2 40 37 68 85
Fax. +33 2 40 37 68 31
1 rue de la Noë - BP 92101
44321 Nantes cedex 3

ED SPIGA

☐ Astronomie, astrophysique
☐ Terre solide et couches profondes
☐ Terre solide et enveloppes superficielles
☐ Terre, enveloppes fluides
☐ Géographie physique, humaine, économique et régionale
☐ Aménagement de l'espace, urbanisme
☐ Mécanique des solides, des matériaux des structures et des surfaces
☐ Génie civil
☐ Informatique et applications
☐ Automatique, productique
☐ Traitement du signal et des images
☐ Génie mécanique, productique transport
☐ Mécanique des milieux fluides
☐ Énergétique, thermique, combustion
☐ Acoustique
☐ Génie des procédés

ED STIM

☐ Informatique et applications
☐ Automatique, productique
☐ Traitement du signal et des images
☐ Mathématiques et leurs intéractions
☐ Autres, précisez : .....
.....

Réservé administration
N° étudiant

certificat scol. retiré le :

Signature :

Identité :

N° sécurité sociale - 15 chiffres |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|

N° INE ou BEA (inscrit sur le relevé du bac) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom de famille (de naissance) en lettres capitales : .....

Nom d'usage ..... Sexe ☐ F ☐ M

Prénoms .....

Naissance : date ..... ville ..... dpt ..... pays .....

Nationalité 1: ..... Nat. 2 ..... Nat.3 .....

Journée défense et citoyenneté ☐ Jour effectué ☐ Jour non effectué ☐ sans objet

Frères et soeurs : nombre |___|___| dont |___|___| en scolarité

Situation familiale :

☐ Seul sans enfant
☐ Seul avec enfant
☐ En couple sans enfant
☐ En couple avec enfant
Nbre d'enfants |___|

PÈRE

Nom.....
Prénom.....
e-mail .....
Portable .....

☐ En activité ☐ Retraité ☐ Décédé ☐ Sans activité
Profession ..... Code* .....
Employeur .....
.....
Tél. employeur .....

MÈRE

Nom.....
Prénom.....
e-mail .....
Portable .....

☐ En activité ☐ Retraité ☐ Décédé ☐ Sans activité
Profession ..... Code* .....
Employeur .....
.....
Tél. employeur .....

CONJOINT(E)

Nom.....
Prénom.....
e-mail .....
Portable .....

☐ En activité ☐ Retraité ☐ Décédé ☐ Sans activité
Profession ..... Code* .....
Employeur .....
.....
Tél. employeur .....

*cf nomenclature des professions - page 3

Adresse familiale :

☐ Père ☐ Mère ☐ Conjoint(e) ☐ Autre

N° et rue.....
Code postal, ville.....
Pays, code postal étranger..... Tél. .....
e-mail..... Portable .....

Adresse personnelle de l'étudiant : *(si en résidence, préciser le bâtiment, l'étage et la chambre)*

N° et rue.....
Code postal, ville.....
Pays, code postal étranger..... Tél. .....
e-mail..... Portable .....

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

.....
.....
.....

TÉLÉPHONE :

.....

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE INDIVIDUEL - détermination du régime de sécurité sociale

Hébergement :

☐ Résidence universitaire
☐ Résidence Max Schmitt (sur le campus de l'école)
☐ Domicile parental
☐ Logement indépendant
☐ Autre.....

Ressources principales :

☐ Famille ☐ Bourses ou prêts
☐ Contrat de travail

Aides :

Êtes-vous boursier ?
☐ oui ☐ non
(si oui, joindre justificatif de bourse)

☐ sur critères sociaux (CROUS)
☐ du gouvernement français (BGF)
☐ boursier du pays d'origine
☐ autre financement .....
.....

Sécurité sociale étudiante*

☐ Affilié au régime étudiant
☐ Ayant-droit autonome (-20 ans)
☐ + 28 ans
☐ Non affilié, motif.....

Centre de paiement :

☐ LMDE ☐ SMEBA

Mutuelle complémentaire :

☐ oui ☐ non
si oui ☐ LMDE ☐ SMEBA
☐ Autre.....

*cf règles d'affiliation à la sécurité sociale étudiante - page 3

agrafer votre photo d'identité ici

Scolarité antrieure

Baccalauréat délivré par une académie française : Série |___|___|___| année |___|___| mention ☐ TB ☐ B ☐ AB académie .....

Diplôme admis en dispense du baccalauréat français .....

Année d'entrée dans l'enseignement supérieur français (université, CPGE, IUT…) : |___|___| / |___|___|

Établissement ..... Département .....

Situation administrative :

Dernier établissement fréquenté .....

Adresse complète .....

Code postal, ville .....

Si non scolarisé en 2014-2015, précisez la raison :

.....

.....

Dernier titre ou diplôme supérieur obtenu ..... année |___|___| / |___|___|

Établissement ..... Département .....

Diplôme d'accès pour l'inscription en DOCTORAT

MASTER 2 ou DEA : Français ☐ Étranger (lié à dérogation) ☐

Intitulé :.....

Date d'obtention : ____/_____/_____

Établissement :..... ville ..... dpt ..... pays .....

INGÉNIEUR : Français ☐ Étranger (lié à dérogation) ☐

Intitulé :.....

Date d'obtention : ____/_____/_____

Établissement :..... ville ..... dpt ..... pays .....

MES ENGAGEMENTS

Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et du règlement de scolarité auxquels je pourrai accéder à la rentrée.
Je certifie exacts les renseignements fournis, déclare avoir pris connaissance de mes droits d'accès et de correction du fichier informatique.
Je m'engage à signaler toute modification survenue dans ma situation en cours d'année ainsi que mes changements d'adresses.

Droit à l'image :

☐ Je déclare, par le présent contrat, céder les droits que je détiens sur mon image telle que reproduite sur les photographies réalisées à l'École Centrale de Nantes pendant ma scolarité. En conséquence, j'autorise expressément l'École Centrale de Nantes et/ou la Fondation Centrale Initiatives à représenter, exploiter, reproduire, faire reproduire sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique…) et intégrer à tout autre matériel connus et à venir (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations…), les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Je donne cette autorisation pour une diffusion en France et dans le monde entier. Je reconnais que toute rétractation partielle ou totale de la présente autorisation devra être notifiée par moi-même à l'École Centrale de Nantes par courrier postal recommandé avec avis de réception, et ne vaudra que pour l'avenir, pour les seules campagnes d'exploitation non encore engagées.

ou

☐ Je refuse d'être photographié ou filmé dans le cadre de ma scolarité. Je prends toutefois bonne note qu'une photo ou un film représentant un groupe de personnes (ex : promotion, vue du campus…) sur laquelle / lequel j'apparais, et dont le sujet principal n'est pas ma personne, pourra être publié(e) sans mon autorisation.

Droit de diffusion de mes coordonnées :

☐ J'autorise l'École Centrale de Nantes à communiquer mes coordonnées à la Fondation Centrale Initiatives.
☐ J'autorise l'École Centrale de Nantes à communiquer mes coordonnées à Centre Nantes Alumni (CNA).

Date et signature .....

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Droits d'inscription :

☐ Droits de scolarité
☐ Sécurité sociale
☐ Médecine préventive

Mode de règlement :

☐ Chèque ☐ CB ☐ Espèces
☐ Virement ☐ Paiement fractionné
Nom, prénom du titulaire du compte
.....
.....

Situation de l'étudiant :

☐ affilié au régime étudiant
☐ boursier sur critères sociaux
☐ boursier du gouvernement français
☐ Time, étranger ou échange
☐ + 28 ans
☐ autre cas d'exonération, lequel.....

Autres (paiements par chèque) :

☐ Association sportive
☐ Cotisation AECN (BDE)
☐ Cotisation Centrale Nantes Alumni (CNA)

Inscription enregistrée le :

par :

☐ Dossier complet
☐ Dossier incomplet
☐ mail envoyé le :
☐ pièces manquantes reçues le :

RÈGLES D'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

PROFESSION DU PARENT dont dépend l'étudiant pour sa sécurité sociale *Si retraité, il s'agit du dernier emploi avant la retraite.*	TRANCHE D'ÂGE 16/19 ANS *au 1er octobre 2015*	20 ANS *au 1er octobre 2015*	21/28 ANS *au 1er octobre 2015*	+ 28 ANS *au 1er octobre 2015*
SALARIÉ ET ASSIMILÉS > salarié du secteur privé > fonctionnaire de l'État, ouvrier d'État > salarié agricole ou exploitant agricole > practicien conventionné (hors profession libérale) > agent des collectivités locales > artiste et auteur > demandeur d'emploi allocataire	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et GRATUITE	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE* GRATUITE si boursier de l'enseignement supérieur	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE* GRATUITE si boursier de l'enseignement supérieur	PAS D'AFFILIATION
TRAVAILLEURS NON SALARIÉS > commerçant > artisan > profession libérale (travailleurs non salarié, non agricole)	COUVERT par la sécurité sociale des parents	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE* GRATUITE si boursier de l'enseignement supérieur	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE* GRATUITE si boursier de l'enseignement supérieur	PAS D'AFFILIATION
RÉGIMES SPÉCIFIQUES > militaire > agent EDF/ GDF / RATP > personnel des mines > clerc & employé de notaire > chambre de commerce & industrie de Paris > Sénat	COUVERT par la sécurité sociale des parents	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE* GRATUITE si boursier de l'enseignement supérieur	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE* GRATUITE si boursier de l'enseignement supérieur	PAS D'AFFILIATION
AUTRES REGIMES SPECIFIQUES > marine marchande > port autonome de Bordeaux > théâtre national de l'Opéra > comédie française > fonctionnaire international (ONU) > Assemblée Nationale	COUVERT par la sécurité sociale des parents	COUVERT par la sécurité sociale des parents	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE* GRATUITE si boursier de l'enseignement supérieur	PAS D'AFFILIATION

*Le montant de la cotisation est fixée par arrêté ministériel - montant disponible mi-juillet sur notre site internet : 215€ en 2015-2016

CAS PARTICULIER

- **Salarié :** pas d'affiliation si et seulement si l'étudiant travaille régulièrement tout au long de l'année universitaire plus de 60h par mois ou 120h par trimestre.
- **Parent agent de la SNCF :** l'étudiant reste couvert par la sécurité sociale des parents jusqu'à ses 28 ans.
- **Étudiant étranger Espace Économique Européen et Suisse :** pas d'affiliation si l'étudiant est titulaire pour toute l'année universitaire d'une Carte Européenne d'assurance maladie ou d'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.
- **Étudiant étranger HORS Espace Économique Européen et Suisse :** affiliation obligatoire et payante sauf pour les étudiants boursiers du gouvernement français.
- **Marié, concubin, pacsé :** si votre partenaire est étudiant, l'affiliation au régime étudiant est obligatoire. Si votre partenaire est salarié, vous êtes couvert par sa sécurité sociale.
- **CMU :** l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire pour les moins de 28 ans.

Pour plus d'information sur les centres de sécurité sociale et les mutuelles étudiantes :

www.lmde.fr
www.smeba.fr

CODES PSC (profession ou catégorie soco-professionnelle)

10 Agriculteurs exploitants
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 Professions libérales
33 Cadres de la Fonction publique
34 Professeurs, professions scientifiques
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42 Instituteurs et assimilés
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 Clergé, religieux
45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 Techniciens
48 Contremaîtres, agents de maîtrise
52 Employés civils et agents de service de la Fonction publique
53 Policiers et militaires
54 Employés administratifs d'entreprise
55 Employés de commerce
56 Personnels des services directs aux particuliers
61 Ouvriers qualifiés
66 Ouvriers non qualifiés
69 Ouvriers agricoles
71 Retraités agriculteurs exploitants
72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 Retraités cadres et professions intermédiaires
76 Retraités employés et ouvriers
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 Autres personnes sans activité professionnelle
99 Non renseigné (inconnu ou sans objet).

Remarque : les chômeurs sont codés dans leur ancienne profession.

Centrale Nantes

DOSSIER D'INSCRIPTION EN DOCTORAT À CENTRALE NANTES

En fonction de votre situation...

Vous n'êtes pas boursier

- vous réglez les droits de scolarité, de sécurité sociale et de médecine préventive (le montant sera fixé par arrêté ministériel et affiché sur le site de l'école à partir de mi-juillet : http://www.ec-nantes.fr),
- vous devez acquitter les cotisations facultatives si vous souhaitez y adhérer (association sportive, association des élèves, Centrale Nantes Alumni).

Vous êtes pupille de la nation

- vous êtes exonéré des droits de scolarité, de sécurité sociale,
- vous devez acquitter la médecine préventive,
- vous devez acquitter les cotisations facultatives si vous souhaitez y adhérer (association sportive, association des élèves, Centrale Nantes Alumni).

Adhésions facultatives :

- Association sportive - AS : 70 € par an - chèque libellé à l'ordre de l'ASSOCIATION SPORTIVE DE l'ECN - agrafer le chèque sur la feuille «la vie sportive»
- Association des Etudiants de Doctorat de Centrale Nantes (AED) : 15 € par an - à régler directement auprès de l'AED
- Centrale Nantes Alumni : cotisation à vie.
  en 750€ un seul règlement ou par règlements de 195€ /semestre sur 4 semestres.
  Le règlement est à libeller à l'ordre de l'ACN - agrafer le(s) chèque(s) sur la feuille «Centrale Nantes Alumni/ACN». N'hésitez pas à contacter l'association par mail : asso.ingenieurs@ec-nantes ou par téléphone au 02.40.37.25.63 pour plus d'informations.

Paiement des droits d'inscription :

- Le paiement des droits d'inscription doit parvenir en même temps que votre dossier d'inscription. **Il valide votre inscription définitive.**
- Les droits d'inscription incluent les droits de scolarité, les cotisations de sécurité sociale et la médecine préventive. Le montant est fixé par arrêté ministériel et affiché sur le site de l'école à partir de la mi-juillet.
- Au moment de votre inscription administrative dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire auprès d'une sécurité sociale étudiante (sauf exception cf. page 4).

3 possibilités de règlement des droits d'inscription :

- Paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'ECN.
- Paiement fractionné en 3 versements.
  Retournez l'imprimé « demande de paiement fractionné » *(téléchargeable sur www.ec-nantes.fr)* dûment rempli et accompagné de l'autorisation de prélèvement et d'un RIB.
- Paiement par virement bancaire. *(RIB de l'école téléchargeable sur www.ec-nantes.fr).*

Indiquer lors de votre virement le libellé suivant : *«nom-prénom étudiant»-paiement droits d'inscription*

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

☐ copie du visa ou titre de séjour en cours de validité (pour les étudiants étrangers hors EEE)
☐ photo d'identité (à agrafer sur la première page du dossier)
☐ copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie ou d'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques couverts par la sécurité sociale française (pour les étudiants étrangers de l'EEE ou les étudiants partant dans l'EEE)
☐ attestation de droit du parent assureur ou du conjoint, avec mention du nom de l'étudiant concerné ou attestation de droits au nom de l'étudiant sous le n° du parent assureur (pour les étudiants ne devant pas s'affilier à la sécurité sociale étudiante)
☐ photocopie de l'attestation de l'obtention du TOEIC 800 ou équivalent (TOEFL, IELTS...) (pour les étudiants de l'ED SPIGA ayant déjà obtenu ce score).
☐ copie du contrat de travail et justificatif du financement de la thèse
☐ charte des thèses signée du directeur de thèse,
du directeur de laboratoire et du candidat (2 exemplaires)
☐ composition du comité de suivi de thèse
☐ charte de déontologie dûment signée
☐ projet de convention de cotutelle de thèse
(pour une demande d'inscription en cotutelle internationale de thèse)
☐ certificat de scolarité dans l'établissement de cotutelle pour l'année en cours (pour une demande d'inscription en cotutelle internationale de thèse)
☐ paiement des droits d'inscription par :

- ☐ chèque
- ☐ paiement fractionné
- ☐ virement
- ☐ justificatif de paiement des droits d'inscription dans un autre établissement

Si vous vous inscrivez pour la première fois à l'École Centrale de Nantes :

☐ justificatif d'identité : copie de passeport ou de la carte nationale d'identité
☐ extrait de l'acte de naissance avec la traduction (pour les étudiants titulaires du dernier diplôme obtenu à l'étranger)
☐ copie du diplôme de grade de master ou attestation provisoire de diplôme (titulaire d'un diplôme français)
☐ copie de tous les diplômes obtenus (1re, 2e et 3e cycle) avec traduction assermentée et présentation des originaux (pour les titulaires du dernier diplôme obtenu à l'étranger)
☐ liste des publications éventuelles (pour les titulaires du dernier diplôme obtenu à l'étranger)
☐ rapport de stage permettrant d'évaluer l'initiation à la recherche (pour les titulaires du dernier diplôme obtenu à l'étranger)
☐ charte informatique - formulaitre STEP dûment signés
☐ curriculum vitae complet et dactylographié
☐ résumé du projet de recherche visé par le directeur de thèse

DROITS D'INSCRIPTION 2015 - 2016
DOCTORAT

RAPPEL : Les droits d'inscription sont fixés par arrêté ministériel, ils comprennent les droits de scolarité, la sécurité sociale étudiante ainsi que la médecine préventive.

Les élèves boursiers et les pupilles de la nation sont exonérés des frais d'inscription et de la sécurité sociale.

1)	**DROITS DE SCOLARITE** (Inscription principale à un diplôme de Centrale Nantes)	☐ **391 €**	
	SAUF :		**Observations**
	Boursier de l' enseignement supérieur (et bourses spécifiques selon justificatif)	0 €	Fournir justificatif
+			
2)	**PAIEMENT SÉCURITE SOCIALE** (Inscription principale à un diplôme de Centrale Nantes)	☐ **215 €**	choisir un centre de paiement LMDE ou SMEBA
	SAUF SITUATIONS PARTICULIÈRES :		
	Vous aurez plus de 28 ans au 01/10/2015	assurance personnelle	Fournir justificatif
	Ayant droit d'un assuré de la Sécurité Sociale et régimes spéciaux	0	Fournir justificatif
	Boursier de l'enseignement supérieur (et bourses spécifiques selon justificatif)	0	Fournir justificatif + choisir un centre de paiement LMDE ou SMEBA
	Contrat de travail selon régime de sécurité sociale	0	Fournir justificatif contrat de travail et S.S.
+	**DROITS DE MÉDECINE PRÉVENTIVE - OBLIGATOIRE**		
3)	**PAIEMENT MÉDECINE PRÉVENTIVE** (Inscription principale à un diplôme de Centrale Nantes)	☐ **5,10 €**	
	SAUF SITUATIONS PARTICULIÈRES :		
	Déjà inscrit dans une formation de l'école pour l'année universitaire 2015-2016	0	Fournir justificatif
		=	
=	**TOTAL À PAYER** (Inscription principale à un diplôme de Centrale Nantes)	☐ **611,10 €**	⇨ **Établir un chèque à l'ordre de : "Madame l'agent Comptable de l'École Centrale de Nantes"**
	SI situations particulières :	**OU**	
	TOTAL à payer : (sur la base des justificatifs fournis)	☐ **..... €**	⇨ **Établir un chèque à l'ordre de : "Madame l'agent Comptable de l'École Centrale de Nantes"☐**
	DOUBLE INSCRIPTION - (TAUX RÉDUIT pour la 2ème inscription à un 2ème diplôme de Centrale Nantes : Ingénieur/Doctorat). **LES SEJOURS D'ÉTUDES NE SONT PAS CONCERNÉS.**	☐ **260 €**	⇨ **Établir un chèque à l'ordre de : "Madame l'agent Comptable de l'École Centrale de Nantes"**

NE PAS AGRAFER LE CHEQUE

☐ **Je souhaite bénéficier du paiement fractionné.**

Information et téléchargement du formulaire sur : http://www.ec-nantes.fr

NOM : **PRÉNOM :**	☐ Année 1 ☐ Année 2 ☐ Année 3 ☐ Année 4 ☐ Année 5

ANNEE UNIVERSITAIRE 2015 – 2016

DEMANDE D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION D'UN DOCTORAT

NOM ..... …… Prénom ..... Nom d'usage : .....

Cocher la case correspondant à votre demande

☐**DEMANDE *D'INSCRIPTION* EN DOCTORAT POUR UN TITULAIRE DU DIPLOME DE MASTER ou DEA**
☐ **DEMANDE DE *DEROGATION* DE MASTER ou DEA EN VUE D'UNE INSCRIPTION EN DOCTORAT**
☐ **DANS LE CAS D'UNE DEMANDE D'INCRIPTION EN *COTUTELLE INTERNATIONALE DE THESE***

ECOLE DOCTORALE DE RATTACHEMENT

☐ **ED 498 – SPIGA – Sciences Pour l'Ingénieur, Géosciences, Architecture**
☐ **ED 503 – STIM – Sciences et Technologies de l'Information et Mathématiques**

Identité (Etat Civil)

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom de famille (de naissance): Nom d'usage : Prénom :

Date et lieu de naissance **: _ _/ _ _/ _ _/** à Nationalité :

Adresse personnelle : .....

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Mél personnel : .....@ .....

Mél attribué par l'établissement : @ ec-nantes.fr .....
Reportez-vous au document «comment obtenir son identifiant» pour connaître les modalités d'attribution de cette adresse

Titre d'accès au doctorat

Etes-vous dispensé du diplôme d'accès (avez-vous un diplôme étranger) ?
Si oui, précisez la date de dérogation : …./…./…….

☐ Diplôme de Master ☐ Diplôme d'ingénieur ☐ Autre diplôme

Intitulé du diplôme :
(Joindre la copie du diplôme)

Année d'obtention : Etablissement d'obtention : Pays d'obtention :

Avez-vous déjà été inscrit(e) en doctorat ? ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez :

- Etablissement d'inscription :
- Année de 1ère inscription en doctorat :
- Motif de cette nouvelle inscription :
- Une déclaration de la thèse à l'ABES a-t-elle été effectuée (signalement de la thèse en préparation STEP) :

☐ oui (joindre la photocopie de la déclaration de la thèse à l'ABES) ☐ non

Titre de Thèse

Titre de la thèse :

Libellé discipline (cf p.10) :

Code discipline (cf p.10) :

Unité de recherche (libellé, n° d'identification au contrat quinquennal, sigle) : (voir page 11)

Encadrement de thèse

RAPPEL : Le nombre maximum de personnes impliquées dans l'encadrement d'une thèse est de 3, soit un directeur, un co-directeur et un co-encadrant, ou bien un directeur et deux co-encadrants.
Le directeur de thèse doit être impliqué à 40 %(au moins) dans l'encadrement du travail de thèse.

Directeur de thèse	**Grade**
Nom : Prénom : Section CNU : *pourcentage d'encadrement* : % 40% minimum	☐ PROFESSEUR UNIVERSITE ☐ PU-PH ☐ MAITRE DE CONFERENCE titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat ☐ DIRECTEUR DE RECHERCHE ☐CHARGE DE RECHERCHE titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat ☐PRATICIEN HOSPITALIER titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat ☐ AUTRES TITULAIRES D'UNE HDR ☐ AUTRE SUR AVIS DU CS DE L'ETABLISSEMENT
Numéro de téléphone (obligatoire)	
E-mail (obligatoire)	
Laboratoire d'accueil et n° identification au contrat quinquennal	
Intitulé de l'établissement de rattachement : Responsable :	
Codirecteur Co-encadrant	**Grade**
Nom : Prénom : Section CNU : Pourcentage d'encadrement : %	☐ PROFESSEUR UNIVERSITE ☐ PU-PH ☐MAITRE DE CONFERENCE titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat ☐ DIRECTEUR DE RECHERCHE ☐CHARGE DE RECHERCHE titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat ☐PRATICIEN HOSPITALIER titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat ☐ MAITRE DE CONFERENCE ☐ CHARGE DE RECHERCHE ☐ AUTRE SUR AVIS DU CS DE L'ETABLISSEMENT
Numéro de téléphone (obligatoire)	
E-mail (obligatoire)	
Laboratoire d'accueil et n° identification au contrat quinquennal	
Intitulé de l'établissement de rattachement : Responsable :	
Co-encadrant	**Grade**
Nom : Prénom : Section CNU : Pourcentage d'encadrement : %	☐ MAITRE DE CONFERENCES ☐ CHARGE DE RECHERCHE ☐ AUTRE SUR AVIS DU CS DE L'ETABLISSEMENT
Numéro de téléphone (obligatoire)	
E-mail (obligatoire)	
Laboratoire d'accueil et n° identification au contrat quinquennal	
Intitulé de l'établissement de rattachement : Responsable :	

Directeur étranger – dans le cas d'une cotutelle internationale de thèse :

Directeur de thèse étranger	**Grade**
Nom : Prénom : Section CNU : *pourcentage d'encadrement* : % 40% minimum	☐ PROFESSEUR UNIVERSITE ETRANGER ☐ ENSEIGNANT ETRANGER titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat ☐ DIRECTEUR DE RECHERCHE ETRANGER ☐ AUTRES TITULAIRES ETRANGER D'UNE HDR
Numéro de téléphone (obligatoire)	
E-mail (obligatoire)	
Laboratoire d'accueil - n° identification au contrat quinquennal	
Intitulé établissement de rattachement : Responsable :	
☐ **Codirecteur étranger** ☐ **Co-encadrant étranger**	**Grade**
Nom : Prénom : Section CNU : Pourcentage d'encadrement : %	☐ PROFESSEUR UNIVERSITE ETRANGER ☐ ENSEIGNANT ETRANGER titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat ☐ DIRECTEUR DE RECHERCHE ETRANGER ☐ AUTRES TITULAIRES ETRANGER D'UNE HDR ☐ ENSEIGNANT ETRANGER NON TITULAIRE D'UNE HDR
Numéro de téléphone (obligatoire)	
E-mail (obligatoire)	
Laboratoire d'accueil - n° identification au contrat quinquennal	
Intitulé établissement de rattachement : Responsable :	

Comité de Suivi de Thèse : 1ère personnalité

Comité de Suivi de Thèse : 2ème personnalité

RAPPEL : Le comité, constitué pour chaque étudiant, est proposé par le directeur de thèse, le co-directeur et le(s) co-encadrant(s), soumis à la validation du conseil de l'école doctorale. Le comité est composé du directeur de thèse, des co-directeur et co-encadrant(s) s'il y a lieu et de deux chercheurs ou enseignants-chercheurs non impliqués dans le travail de thèse, dont l'un au moins est extérieur au laboratoire accueillant le doctorant et si possible extérieur à l'établissement, l'objectif étant de suivre le bon déroulement du travail de thèse et de lever tout dysfonctionnement. L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire, après examen de l'avis écrit du comité de suivi de thèse, faisant suite à l'évaluation de l'évolution du projet.

.

1ère personnalité :

Nom :

Prénom :

Grade : ☐ PROFESSEUR UNIVERSITE
☐ PU-PH
☐ MAITRE DE CONFERENCE titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat
☐ DIRECTEUR DE RECHERCHE
☐ CHARGE DE RECHERCHE titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat
☐ PRATICIEN HOSPITALIER titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat
☐ MAITRE DE CONFERENCE
☐ CHARGE DE RECHERCHE
☐ AUTRE SUR AVIS DU CS DE L'ETABLISSEMENT

Etablissement de rattachement :

Adresse complète :

Tél : E-mail :

2ème personnalité :

Nom :

Prénom :

Grade : ☐ PROFESSEUR UNIVERSITE
☐ PU-PH
☐ MAITRE DE CONFERENCE titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat
☐ DIRECTEUR DE RECHERCHE
☐ CHARGE DE RECHERCHE titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat
☐ PRATICIEN HOSPITALIER titulaire de l'HDR ou d'un Doctorat d'Etat
☐ MAITRE DE CONFERENCE
☐ CHARGE DE RECHERCHE
☐ AUTRE SUR AVIS DU CS ETABLISSEMENT

Etablissement de rattachement :

Adresse complète :

Tél : E-mail :

Libellé DSPT	CODE DISCIPLINE	LIBELLE DISCIPLINE
Mathématiques et leurs interactions	**101**	Mathématiques et leurs interactions
Physique	**211**	Milieux denses, matériaux et composants
	221	Constituants élémentaires et physique théorique
	222	Plasmas chauds
	231	Milieux dilués et optique fondamentale
Sciences de la terre et de l'univers, espace	**301**	Astronomie, astrophysique
	302	Terre solide et couches profondes
	303	Terre solide et enveloppes superficielles
	304	Terre, enveloppes fluides
Chimie	**401**	Chimie théorique, physique, analytique
	402	Chimie organique, minérale, industrielle
	403	Chimie des matériaux
	404	Genie des matériaux
Biologie, médecine, santé	**510**	Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie
	520	Physiologie, Biologie des organismes, populations, interactions
	530	Biomolécules, pharmacologie, thérapeutique
	540	Recherche clinique, innovation technologique, santé publique
Sciences humaines et humanités	**610**	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale
	611	Langues et littératures anciennes
	612	Langue et littérature françaises
	613	Littératures comparées
	614	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
	615	Langues et littératures germaniques et scandinaves
	616	Langues et littératures slaves
	617	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues
	618	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hebraïques
	619	Cultures et langues régionales
	621	Philosophie
	622	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
	623	Ethique et déontologie
	624	Théologie
	625	Arts : plastiques, spectacle, musique, esthétique, sciences et histoire de l'art
	631	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
	632	Sciences de l'information et de la communication
	633	Sciences de l'éducation
	634	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
	641	Préhistoire
	642	Histoire et civilisations : histoire, archéologie mondes anciens et médiévaux, de l'art
	643	Histoire et civilisations : histoire mondes modernes, monde contemporain, de l'art
	645	Géographie physique, humaine, économique et régionale
	646	Aménagement de l'espace, urbanisme
Sciences de la société	**711**	Droit privé et sciences criminelles
	712	Droit public
	713	Histoire du droit et des institutions
	714	Science politique
	721	Science économique
	722	Science de gestion
	731	Sociologie, démographie
	732	Anthropologie, ethnologie
Sciences pour l'ingénieur	**811**	Mécanique des solides, des matériaux des structures et des surfaces
	812	Génie civil
	813	Génie mécanique, productique transport
	821	Mécanique des milieux fluides
	822	Energétique, thermique, combustion
	823	Acoustique
	824	Bio-mécanique et bio-ingénerie
	831	Génie des procédés
	832	Plasmas froids
	841	Génie électrique
	842	Electronique de puissance
Sciences et technologies de l'information et de la communication (incluse l'informatique)	**911**	Informatique et applications
	921	Automatique, productique
	922	Traitement du signal et des images
	931	Electronique, microélectronique et nanoélectronique
	932	Optoélectronique, micro-ondes
	933	Optique appliquée et lasers
Agronomie, productions animales et végétales, agroalimentaire	**1010**	Biologie de l'environnement, des populations, écologie
	1020	Biologie des organismes ; Biotechnologies animales, végétales et microbiennes
	1030	Biotechnologies agroalimentaires, sciences de l'aliment

UNITES DE RECHERCHE

DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES

(Contrat quinquennal 2012/2016)

ED 498 SPIGA

UMR_C 6112 (CNRS/Université) : Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes « LPGN»
UMR_C 6183 (CNRS/MESR/ECN/Université) : Institut de recherche en génie civil et mécanique « GéM »
UMR_C 6607 (CNRS/MESR/Université) Laboratoire de thermocinétique de Nantes « LTN »
UMR_C 6144 (CNRS/MESR/Université/ONIRIS/ENSTIM) : Laboratoire de recherche en génie des procédés – environnement agroalimentaire « GEPEA »
UMR_C 6597 (CNRS/MESR/ECN/Université/EMN) : Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes « IRCCyN) » Equipes MO2P, Robotique, IS3P
UMR_C 6598 (CNRS/MESR/ECN) Laboratoire de recherche en Hydrodynamique, Énergétique et Environnement Atmosphérique « LHEEA »
UMR_C 6613 (Université du Maine) Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine
EECN3 Institut Français des Sciences et Technologie des Transports de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR) (ex LCPC)
UMR_C 1563 Centre de Recherche Méthodologique en Architecture « CERMA »
EA 4630 Laboratoire de Géodésie et de Géomatique « L2G »
Ecole Supérieure du Bois, Equipe Matériaux et Composites bois, Equipe recherche construction

ED 503 STIM

UMR 6629 (CNRS/MESR/Université/ECN) : Laboratoire de mathématiques Jean Leray
EA 4642 – Institut de recherche en énergie électrique de Nantes Atlantique « IREENA »
UMR_C 6164 – Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes « IETR »
UMR 6597 (CNRS/MESR/ECN/Université/EMN) : Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes « IRCCyN) »
UMR 6241 (CNRS/MESR/Université/EMN) : Laboratoire d'informatique de Nantes-Atlantique « LINA »
EECN3 Institut Français des Sciences et Technologie des Transports de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR) (exLCPC)

Financement spécifique pour la thèse ou situation professionnelle actuelle et majoration de la durée de la thèse

*(voir liste **page 13**)*

Si financement spécifique de thèse :

Codification interne aide	LIBELLE DU FINANCEMENT DE LA THESE

Si activité professionnelle :

Codification interne aide	LIBELLE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Année de soutenance de thèse prévue : _ _ _ _

Bénéficiez-vous d'un contrat doctoral ? ☐ oui ☐ non

Si oui, exercez-vous une activité complémentaire ? ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez le type d'activité complémentaire :

- ☐ Enseignement
- ☐ Diffusion de l'information scientifique et technique
- ☐ Valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique
- ☐ Expertise

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus

Signature du Doctorant

AVIS MOTIVE ET SIGNATURE DU DIRECTEUR DE THESE	
☐ FAVORABLE ***motif obligatoire pour une demande de dérogation***	☐ DEFAVORABLE Motif :
AVIS MOTIVE ET SIGNATURE DU DIRECTEUR DE LABORATOIRE	
☐ FAVORABLE ***motif obligatoire pour une demande de dérogation***	☐ DEFAVORABLE Motif :
AVIS MOTIVE ET SIGNATURE DE L'ETABLISSEMENT ASSOCIE (si nécessaire)	
☐ FAVORABLE ***motif obligatoire pour une demande de dérogation***	☐ DEFAVORABLE Motif :
AVIS ET SIGNATURE DE L'ECOLE DOCTORALE	
Avis du Directeur adjoint de l'ED ☐ FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE Motif : Date de réunion du Bureau :	Avis du Directeur de l'ED ☐ FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE Motif :
DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT	
☐ **AUTORISE** ☐ **N'AUTORISE PAS** Date : Signature :	☐ l'inscription en doctorat avec titre d'accès requis ☐ l'inscription en doctorat avec dérogation de diplôme

FINANCEMENT DE LA THESE OU ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Codification interne	Libellés des aides et revenus
1	Allocations de recherche MR
2	Allocations pour normalien ou polytechnicien
3	BDI (Bourse Docteur Ingénieur CNRS + région)
4	Autres organismes de recherche (hors 20 à 26)
5	Bourses d'écoles
6	Aides directes provenant d'autres ministères
7	Aides directes provenant de collectivités locales (Communauté Urbaine)
8	Aides directes provenant de collectivités locales (Région)
9	Aides directes provenant de collectivités locales (Conseil Général)
10	Aides directes provenant d'une association (en particulier biologie <2006)
11	CIFRE CDD pour entreprise, obligation de convention CIFRE
12	Doctorants salariés de la fonction publique (PRAG, autre enseignant, hospitalier, etc ...)
13	Doctorants salariés du secteur privé, dont bénéficiant d'un congé individuel de formation
14	Financements sur contrats de recherche obtenus par l'unité de recherche
15	Autres revenus par une entreprise (petits contrats)
16	Financements particuliers étudiants étrangers (bourses de gouvernement, salariés de pays étranger)
17	Autres (Retraités, Ayant-droit sécurité sociale)
18	Moniteur CIES – Doctorant Conseil
19	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
20	Autres organismes de recherche : INSERM
21	Autres organismes de recherche : INRA
22	Autres organismes de recherche : IFREMER
23	Autres organismes de recherche : CEA
24	Autres organismes de recherche : ENITIAA
25	Autres organismes de recherche : ADEME
26	Autres organismes de recherche : LCPC- CPER
27	CPER/CPR bourse laboratoire sur crédit région
28	Financements particuliers aux étudiants boursiers étrangers
30	Financement particulier aux étudiants français salarié d'un pays étranger
41	Pôle emploi
42	Allocations ARC
43	Allocations AFM
44	Allocations FRM
45	Allocations GRRC
46	Allocations VLM
47	Allocations PROGREFFE
48	Allocations SFH
49	Allocations SFPT
50	Allocations SFT
51	Allocation sur contrat ANR
52	Activités complémentaires « Enseignement »
53	Activités complémentaires « Diffusion, Valorisation et Expertise »
70	Allocation LIGUE

CHARTE DES THÈSES DU PRES L'UNAM

Document en conformité avec l'Article 14 de l'arrêté du 7 août 2006, le texte des quadriennaux 2008-2011 concernant les écoles doctorales et la convention entre établissements co-accrédités et associés pour une école doctorale donnée

La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), en accord avec le directeur du laboratoire. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. Directeur de thèse, co-directeur, co-encadrant(s) et doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.
Cette charte définit ces engagements réciproques en rappelant la déontologie inspirant les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées dans le respect de la diversité des disciplines et des établissements. Son but est la garantie d'une haute qualité scientifique. L'établissement d'inscription du doctorant s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés. Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse et, le cas échéant, avec les co-directeur et co-encadrant(s), celui du laboratoire d'accueil et celui de l'école doctorale, le texte de la présente charte.

1 - LA THÈSE, ÉTAPE D'UN PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

La préparation d'une thèse doit s'inscrire à la fois dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini du doctorant et dans les axes de développement de son laboratoire d'accueil. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.
Le candidat doit recevoir une information sur les débouchés académiques et extra-académiques dans son domaine. A cette fin, les statistiques nationales sur le devenir des jeunes docteurs et les informations sur le devenir professionnel des docteurs formés dans son laboratoire d'accueil doivent lui être communiquées par sa future école doctorale et son futur laboratoire. Afin que ces informations puissent être disponibles, tout doctorant doit s'engager à informer son directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), de son avenir professionnel pendant une période de 5 ans après l'obtention de son doctorat.

Le directeur de thèse potentiel et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s) potentiels, et le directeur de l'école doctorale (ou son directeur-adjoint) se doivent d'informer le candidat des ressources existant pour la préparation de sa thèse (différents types d'allocations, budgets qui seront alloués par le laboratoire pour la préparation de la thèse, …), l'objectif étant qu'un maximum de doctorants puisse disposer de financements pour leur permettre de réaliser leurs projets de recherche dans de bonnes conditions matérielles.

Le doctorant doit se conformer au règlement de son école doctorale de rattachement qui intègre les points clés de la convention cadre signée entre l'ensemble des établissements co-accrédités et associés, notamment en ce qui concerne les règles d'attribution des allocations de thèse, les règles régissant l'inscription en thèse, le suivi des doctorants, les formations que doivent suivre les doctorants, l'autorisation de soutenance de thèse et les différents dispositifs liés aux règlements d'éventuels conflits pouvant survenir entre le doctorant et son directeur de thèse et, le cas échéant, ses co-directeur et co-encadrant(s).
En vue d'élargir son champ de compétences, d'élargir son horizon disciplinaire et de faciliter sa future insertion professionnelle, le doctorant doit suivre un minimum de 100 heures de formation réparties sur les trois premières années de thèse. Il choisit des modules de formation dans la liste proposée par son école doctorale de rattachement et, pour l'insertion professionnelle notamment, dans la liste proposée par les collèges doctoraux. A titre exceptionnel, notamment pour les thèses en cotutelle, en convention CIFRE et en cas d'activités salariées sans rapport avec le travail de thèse, au vu d'une demande motivée contresignée par le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), le directeur de l'école doctorale, après avis du bureau, peut dispenser un doctorant de suivre tout ou partie des formations pendant l'année en cours.
Un relevé des formations suivies (ou une justification de leur dispense) est établi par l'école doctorale et transmis au chef d'établissement d'inscription pour l'obtention de l'autorisation de soutenance de thèse.
En parallèle, il incombe au doctorant, en s'appuyant sur l'école doctorale et sur l'établissement, de se préoccuper précocement de son insertion professionnelle en prenant contact avec ses futurs employeurs potentiels (laboratoires de recherche ou de R&D, entreprises, universités, centres de recherche en France ou à l'étranger, …). A cet effet, le doctorant veille, autant que possible, à participer aux diverses manifestations conduites pour améliorer l'adéquation formation/emploi, notamment aux « Doctoriales » ou autres forums emplois/entreprises et en intégrant la valorisation de ses compétences dans «le nouveau chapitre de la thèse», tel que préconisé par l'ABG-Intelli'agence®.

2 - SUJET ET FAISABILITÉ DE LA THÈSE

Comme énoncé dans les contrats quadriennaux des établissements co-accrédités et associés, le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), l'établissement et le directeur du laboratoire d'accueil du doctorant doivent veiller à ce que les sujets de thèses proposés soient en bonne adéquation avec les axes prioritaires de recherche des laboratoires d'accueil et éviter le recrutement sur projets individuels. Le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), sollicité(s) en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doit (doivent) dégager le caractère novateur du sujet dans le contexte scientifique et s'assurer de son actualité. Les sujets proposés sont diffusés aux niveaux local, national et international, notamment sur les sites des ED, collèges doctoraux et des établissements concernés. Le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), doivent s'assurer dans la définition du sujet que les travaux de recherche puissent être achevés dans un temps raisonnable, proche de 3 ans, sauf pour les salariés non allocataires pour lesquels une durée de 6 ans est acceptée.

Le directeur de la thèse doit assurer un encadrement de qualité auprès du doctorant ainsi qu'un suivi du bon déroulement des travaux de la thèse ce qui exige une part significative de son temps. A ce titre, le futur doctorant doit être informé du nombre de thèses en cours qui sont dirigées par le directeur de thèse potentiel et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s) potentiels, qu'il pressent et du rythme des rencontres qui sont instituées entre lui-même et son directeur de thèse et, le cas échéant, ses co-directeur et co-encadrant(s).

Pour aider le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), dans ce travail d'évaluation, un comité de suivi des thèses, tel que défini dans la convention entre établissements, est institué dans chaque école doctorale. Ce comité a notamment la charge d'évaluer annuellement la progression des travaux de recherche du doctorant. Le Directeur et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), et le comité ont le devoir d'informer le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail peut susciter. Le comité de suivi de thèse a aussi la responsabilité de donner un avis positif ou négatif sur une éventuelle réinscription du doctorant pour une année supplémentaire.
Ces prolongations ne peuvent être accordées qu'à titre dérogatoire sur demande motivée du doctorant et du directeur de thèse et, le cas échéant, des co-directeur et co-encadrant(s). Une prorogation acceptée n'entraîne en aucun cas la poursuite du financement dont aura pu bénéficier le doctorant, la possibilité d'aides pouvant être cependant explorée, notamment pour les doctorants rencontrant des difficultés sociales. Conformément à l'arrêté du 7 août 2006, la liste des prorogations est transmise chaque année aux conseils scientifiques des établissements co-accrédités et associés.
Dans tous les cas, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant dans son établissement.

Pour se conformer à la durée prévue, le doctorant et le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), doivent respecter leurs engagements relatifs au temps de travail nécessaire. Les manquements répétés à ces engagements font l'objet entre le doctorant et le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), d'un constat commun qui peut conduire à une procédure de médiation.

Le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), doit définir et rassembler les moyens à mettre en œuvre pour permettre la réalisation du travail dans de bonnes conditions. A cet effet, le doctorant est pleinement intégré dans son laboratoire d'accueil, où il a accès aux mêmes facilités que les chercheurs titulaires pour accomplir son travail de recherche (équipements, moyens - notamment informatiques -, documentation, possibilité d'assister aux séminaires et conférences). Le directeur du laboratoire d'accueil du doctorant et son directeur de thèse et, le cas échéant, ses co-directeur et co-encadrant(s), doivent veiller à ce que le doctorant ait matériellement les moyens de présenter son travail dans des réunions scientifiques, notamment nationales et internationales.

3. PLACE DU DOCTORAT DANS LE LABORATOIRE D'ACCUEIL : DROITS ET DEVOIRS

Etant membre à part entière de son laboratoire d'accueil, le doctorant est soumis aux mêmes règles que l'ensemble des enseignants-chercheurs et chercheurs du laboratoire, notamment en matière de brevets d'invention et de déontologie scientifique. Un doctorant étant un membre à part entière du laboratoire de recherche dans lequel il effectue son travail de doctorat, il est du devoir du directeur de thèse et, le cas échéant, des co-directeur et co-encadrant(s), et du directeur de l'unité de recherche de lui signifier précisément son statut ainsi que le positionnement de sa recherche relativement aux activités de son équipe d'accueil. Ils doivent également informer le doctorant sur le fonctionnement du laboratoire (statuts, règlement intérieur, conseil de laboratoire) et la représentation des doctorants dans ses instances.

Le doctorant, quant à lui, doit s'engager sur un temps et un rythme de travail en adéquation avec celui de son laboratoire d'accueil, avec pour objectif l'obtention dans le délai imparti du diplôme de doctorat. Il a vis-à-vis de son directeur de thèse et, le cas échéant, de ses co-directeur et co-encadrant(s), un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et à l'avancement de sa thèse. Chaque année, le doctorant établit un bref rapport de ses travaux de thèse et activités connexes (résultats, perspectives, compléments de formation, ...). Ce rapport peut donner lieu à une présentation devant les membres du laboratoire d'accueil et devant les membres constituant le comité de suivi de sa thèse. Dans le cadre de sa thèse, le doctorant est incité à participer aux actions de diffusion de culture scientifique et technique développées dans le laboratoire.
Outre la charte commune proposée par l'ensemble des établissements co-accrédités et associés, le doctorant signe aussi lors de son inscription, le règlement de l'école doctorale et le règlement intérieur de son laboratoire d'accueil qui définit notamment les rythmes de travail du laboratoire.

4 - DISPOSITIF LIÉ À LA SOUTENANCE DES THÈSES

Deux mois avant la soutenance, en accord avec les procédures mises en place dans les établissements délivrant le diplôme, le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), soumettent au directeur de l'école doctorale (ou au responsable de la cellule de site de l'ED ou au directeur du conseil du collège doctoral) une proposition de jury de thèse, accompagnée du résumé des travaux, de la liste des formations suivies par le doctorant, d'un relevé de la production scientifique et d'un avis confidentiel sur les travaux du candidat.
L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports écrits d'au moins deux rapporteurs extérieurs à l'école doctorale, aux collèges doctoraux et à l'établissement du candidat, choisis parmi des professeurs, des titulaires d'une habilitation à diriger les recherches ou des personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique dans les conditions de l'article 18 de l'arrêté du 7 Août 2006 relatif à la formation doctorale. Le jury devra être composé au moins pour moitié de personnes extérieures à l'école doctorale et au moins d'un membre habilité à diriger les recherches de l'établissement d'accueil, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse. Il ne pourra dépasser huit membres. Exceptés, le directeur de thèse, et le cas échéant les co-directeur et co-encadrant(s), les membres d'un jury ne doivent pas avoir pris une part active aux travaux de recherche du candidat. Le jury est désigné par le chef de l'établissement dans lequel est inscrit le candidat, après avis du directeur de thèse et, le cas échéant, des co-directeur et co-encadrant(s), et du directeur de l'école doctorale.
A l'issue de la soutenance, l'admission ou l'ajournement du candidat est prononcé par le jury qui peut attribuer la mention honorable, très honorable, très honorable avec les félicitations ou spécifier que « le ou les établissements sur lesquels s'appuie l'école doctorale n'attribuent pas de mentions ». Le diplôme national de docteur est délivré par le chef de l'établissement co-accrédité dans lequel le doctorant est inscrit en thèse.
La liste des thèses soutenues dans chacun des établissements co-accrédités et associés est communiquée annuellement par le directeur de l'école doctorale aux responsables des collèges doctoraux qui assurent la diffusion des listes des thèses soutenues dans toutes les écoles doctorales des collèges doctoraux et aux chefs des établissements co-accrédités et associés.

5 - PUBLICATION ET VALORISATION DE LA THÈSE

La qualité et l'impact de la thèse peuvent se mesurer à travers les publications ou les brevets et rapports industriels qui seront tirés du travail, qu'il s'agisse de la thèse elle-même ou d'articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit. Le doctorant doit apparaître parmi les coauteurs, dans une position en rapport avec le travail qu'il a fourni.
La publication des travaux de la thèse dans des revues ou des ouvrages à comité de lecture reconnus par les sections de CNU et l'AERES sera privilégiée. Il en sera de même pour la participation des doctorants à des communications dans des congrès internationaux ou au dépôt de brevets. Au moment du dépôt du dossier de soutenance, il est recommandé au doctorant de faire valoir la publication (ou l'acceptation) d'au moins une publication reconnue par le CNU en tant que premier auteur.

6 - PROCÉDURES DE MÉDIATION

En cas de conflit persistant entre le doctorant et le directeur de thèse et, le cas échéant, les co-directeur et co-encadrant(s), il peut être fait appel par chacun des signataires de cette charte à un médiateur qui, sans dessaisir quiconque de ses responsabilités, écoute les parties, propose une solution et la fait accepter par tous en vue de l'achèvement de la thèse. La mission du médiateur implique son impartialité; il peut être choisi parmi les membres du laboratoire d'accueil, de l'école doctorale ou du comité de suivi de la thèse.

En cas d'échec de la médiation locale, le doctorant ou l'un des autres signataires de cette charte peut demander au chef d'établissement porteur de l'école doctorale, la nomination par le conseil scientifique de cet établissement d'un médiateur extérieur à l'établissement. Un dernier recours peut enfin être déposé auprès du chef d'établissement. Ces informations sont transmises aux responsables des collèges doctoraux.

7 - PARTICIPATION AU COLLÈGE DOCTORAL

Le doctorant se tient informé des activités du collège doctoral de son site et s'engage lors de son inscription en thèse à lui donner toute information nécessaire pour une bonne utilisation de la base de données doctorales régionale, en particulier les informations concernant son insertion professionnelle et cela pendant une durée de 5 ans après l'obtention de son doctorat.

ANNEXE 1 À LA CHARTE DES THÈSES POUR L'ANNÉE 2015/2016

Le texte de cette annexe à la charte pourra être réexaminé et éventuellement modifié chaque année à la demande du PRES ou d'un des établissements co-accrédités et associés de l'Ecole doctorale.

Établissement d'inscription du doctorant :

NOM du doctorant : **Prénom** du doctorant :

Sujet de la thèse :

Discipline de la thèse :

NOM et Prénom du directeur de la thèse* Discipline et section CNU :

NOM et Prénom du codirecteur ou co-encadrant* Discipline et section CNU :

NOM et Prénom du co-encadrant* Discipline et section CNU :

Laboratoire de recherche dans lequel sont effectués les travaux du doctorant (intitulé et n° de label au contrat quadriennal) :

Ecole doctorale dont dépend le doctorant :

☐ Sciences et Technologies de l'Information et Mathématiques (STIM)
☐ Sciences pour l'Ingénieur, Géosciences, Architecture (SPIGA)

	Nom Prénom Grade (cf page 8)	% encadrement	Laboratoire de rattachement Adresse professionnelle	Signature
Directeur **de Thèse**				Nantes, le
Co-directeur ou Co encadrant* **(le cas échéant)**				Nantes, le
Co-encadrant* **(le cas échéant)**				Nantes, le

Un Co-directeur de thèse doit être habilité à diriger les recherches. **Un co-encadrant** est un Docteur qui peut être non habilité à diriger des recherches. Le nombre d'encadrants **ne peut excéder 3** : un directeur, un co-directeur et un co-encadrant ou un directeur et deux co-encadrants. Dans tous les cas, l'implication du directeur dans l'encadrement est au minimum de 40 % et 30% pour les co-encadrants (excepté les cotutelles).

A , le	A , le	A , le	A , le
Signature du doctorant	Visa du Directeur du laboratoire labellisé	Visa du Directeur de l'Ecole doctorale	Visa du Président / Directeur de l'Etablissement
	Nom Prénom	**Nom Prénom**	**Nom Prénom**

ANNEXE 1 À LA CHARTE DES THÈSES POUR L'ANNÉE 2015/2016

Le texte de cette annexe à la charte pourra être réexaminé et éventuellement modifié chaque année à la demande du PRES ou d'un des établissements co-accrédités et associés de l'Ecole doctorale.

Établissement d'inscription du doctorant :

NOM du doctorant : **Prénom** du doctorant :

Sujet de la thèse :

Discipline de la thèse :

NOM et Prénom du directeur de la thèse* Discipline et section CNU :

NOM et Prénom du codirecteur ou co-encadrant* Discipline et section CNU :

NOM et Prénom du co-encadrant* Discipline et section CNU :

Laboratoire de recherche dans lequel sont effectués les travaux du doctorant (intitulé et n° de label au contrat quadriennal) :

Ecole doctorale dont dépend le doctorant :

☐ Sciences et Technologies de l'Information et Mathématiques (STIM)
☐ Sciences pour l'Ingénieur, Géosciences, Architecture (SPIGA)

	Nom Prénom Grade (cf page 8)	% encadrement	Laboratoire de rattachement Adresse professionnelle	Signature
Directeur **de Thèse**				Nantes, le
Co-directeur ou Co encadrant* **(le cas échéant)**				Nantes, le
Co-encadrant* **(le cas échéant)**				Nantes, le

ecteur de thèse doit être habilité à diriger les recherches. **Un co-encadrant** est un Docteur qui peut être non habilité à diriger des recherches. Le ncadrants **ne peut excéder 3** : un directeur, un co-directeur et un co-encadrant ou un directeur et deux co-encadrants. Dans tous les cas, l'implication r dans l'encadrement est au minimum de 40 % et 30% pour les co-encadrants (excepté les cotutelles).

, le
ature du doctorant
de

A , le
Visa du Directeur du laboratoire labellisé

Nom Prénom

A , le
Visa du Directeur de l'Ecole doctorale

Nom Prénom

A , le
Visa du Président / Directeur l'Etablissement

Nom Prénom

CHARTE DE DÉONTOLOGIE ANTI PLAGIAT

en matière d'usage, d'emprunt, de citation et d'exploitation des sources d'informations

Aux droits d'utilisation des sources d'information s'associent, dans toute création ou production, des devoirs de respect des règles de droit et d'éthique. Le respect du Code de la propriété intellectuelle et l'honnêteté interdisent de faire passer pour sien, par action ou par omission, un travail accompli par un autre que soi-même.

L'abondance de documents accessibles notamment par voie électronique, dont le contenu est appropriable par un simple « copier-coller », renouvelle avec acuité la question de la bonne utilisation des sources bibliographiques et de leur référencement.

Ainsi chaque exemple ci-après, tiré du site des bibliothèques de l'université de Québec à Montréal[1], constitue un plagiat :
- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source ;
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance ;
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source ;
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur ;
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord).

Le plagiat, s'il est déjà un mensonge à soi-même, est une faute, grave, à l'encontre d'autrui.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une politique de prévention du plagiat, reposant sur l'information et la formation, l'Ecole Centrale de Nantes demande aux producteurs de documents (étudiants et personnels) de s'engager à toujours bien distinguer, dans leurs productions, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté à d'autres, en citant systématiquement les auteurs et leurs sources.

L'Ecole Centrale de Nantes se réserve le droit de rechercher les tentatives de plagiat, y compris à l'aide d'outils informatiques. Leurs auteurs sont passibles de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.
Je m'engage à distinguer explicitement, dans mes travaux et autres productions scolaires et/ou professionnelles, ce que j'ai produit de ce que j'ai emprunté, et ce tout au long de mon activité au sein ou au nom de l'Ecole Centrale de Nantes.

CETTE CHARTE DOIT ETRE RESPECTÉE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOTRE SCOLARITE A CENTRALE NANTES

NOM : Prénom :

Fait à Nantes le :

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :

[1]Source : « **Citer correctement ses sources » Université du Québec à Montréal -** http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/citer.html

Anti-plagiarism Ethics Code

with regard to using, borrowing and quoting from information sources

Along with the right to use sources of information to create or to produce anything, comes the obligation to comply with legal and ethical rules. Copyright compliance and honesty prohibit the passing off of another's work as one's own, whether intentionally or by omission.

The abundance of documents available online, for which content can be appropriated via a simple "copy and paste", gives renewed impetus to the issue of the correct use of bibliographic sources and references.

Thus, all of the following examples, drawn from the library of the *Université de Québec à Montréal* (UQAM), constitute plagiarism:
- Copying word for word a passage of a book, magazine or Web page without placing it within quotation marks and/or without stating the source;
- Including within a piece of work images, graphs, data etc. from external sources without indicating their source;
- Summarising an author's original idea in one's own words, but omitting the source;
- Translating in part or in whole a text without indicating its source;
- Re-using work produced in another class without prior authorisation from the teacher;
- Using another's work and presenting it as one's own (even with the person's permission).

Not only is plagiarism a lie to oneself, it also constitutes gross misconduct towards others.

For this reason and according to a policy to prevent plagiarism, based on information and training, the École Centrale Nantes requires all producers of documentation (students and personnel) to undertake to carefully distinguish at all times between their own work and ideas and those borrowed from others. Sources and authors must be systematically cited.

École Centrale Nantes reserves the right to search for instances of plagiarism, including with the help of electronic tools. The perpetrators may face disciplinary or even criminal sanctions.

I undertake to distinguish explicitly in my academic and/or professional work, that which I borrowed from that which I produced, throughout my activities within and in the name of École Centrale Nantes.

THIS RULES HAVE TO BE FOLLOWED DURING YOUR ENTIRE STAY AT CENTRALE NANTES

SURNAME: First Name:

At (city): date:

Signature preceded by the handwritten words "*lu et approuvé*" *(read and approved)*:

http://step.theses.fr/

Ecoles doctorales par domaine scientifique

Biologie, recherche médicale et applications	**Sciences et technologies**	**Lettres, langues, sciences de l'homme et de la société**
□ ED BS □ ED VENAM	□ ED 3MPL □ ED SPIGA □ ED STIM	□ ED SCE □ ED CEI □ ED DEGEST
edbiologiesante@univ-nantes.fr edvenam@univ-nantes.fr	ed3mpl@univ-nantes.fr edstim@univ-nantes.fr ed-spiga@ec-nantes.fr	edcei@univ-nantes.fr eddegest@univ-nantes.fr edsce@univ-nantes.fr

Le doctorant doit **compléter ce formulaire, l'envoyer par courrier électronique** à l'adresse mail indiquée ci-dessus **et le remettre en version papier signé** au secrétariat de l'école doctorale.

N° d'enregistrement dans STEP : ……..

FORMULAIRE DE DECLARATION INITIALE
DE LA THESE EN PREPARATION

Date de première inscription en doctorat * (JJ/MM/AAAA) : ……../……/……

Date d'inscription en doctorat dans l'établissement de soutenance * (JJ/MM/AAAA) : ……../……/…

Établissement de soutenance *: ……

Nom de naissance *: ……..**Nom d'usage*** : ……..

Prénom *: ……

Date de naissance * (JJ/MM/AAAA) : ……../……/……. **Nationalité :** ……

Adresse postale *: ……
……
……

Adresse électronique personnelle *: ……..

Adresse électronique institutionnelle *: ……..

Directeur de thèse ** : Nom : ……Prénom : ……

Codirecteur de thèse ** : Nom : ……..Prénom : ……

Co encadrant de thèse ** : Nom : ……Prénom : ……

Co tuteur de thèse ** : Nom : ……..Prénom : ……

Titre de la thèse en préparation ** (à dactylographier et coller obligatoirement) :

……
……
……
……
……

Préciser la langue du titre ** : ……

Le résumé doit être rédigé en français, il ne doit pas dépasser 1700 caractères (espaces compris) soit environ 20 lignes (dactylographier et coller obligatoirement).

Domaine de la thèse en préparation ** : cocher obligatoirement un domaine

	Informatique, information, généralités		Sciences de la nature et mathématiques
	Philosophie, psychologie		Technologie (Sciences appliquées)
	Religion		Arts. Beaux-arts et arts décoratifs
	Sciences sociales, sociologie, anthropologie		Histoire et critique littéraires, rhétorique
	Langues et linguistique		Géographie et histoire

► Une fois traité le formulaire de déclaration initiale de la thèse en préparation par l'établissement de soutenance, le doctorant recevra un courrier électronique précisant la procédure de connexion à l'application STEP : http://step.theses.fr
► Dans STEP, le doctorant dispose d'un accès personnel pour compléter la description de la thèse en préparation.
► Le doctorant peut mettre à jour pendant toute la durée de son doctorat la description de sa thèse en préparation.

Date et signature du doctorant Le ……/……/……..	Date et signature du directeur de thèse Le ……/……/……..	Date et signature du directeur de l'école doctorale Le ……/……/……..

► Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de l'ABES : poster une demande sur le guichet d'assistance : https://stp.abes.fr

Centrale Nantes

membre de l'unam
L'Université Nantes Angers Le Mans

ÉCOLE DOCTORALE S T I M (ED 503)

« SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET MATHEMATIQUES »

Visa du Secrétariat Scolarité gestionnaire de ce dossier

BORDEREAU D'ENVOI

DOSSIER DE CANDIDATURE présenté par M ……..

⬡ INSCRIPTION DE THÈSE DE DOCTORAT

Nom du Directeur de thèse : Laboratoire :

Nombre de publications : Financement :

Devenir professionnel :

Visa du Directeur de Laboratoire

Le……..20

Visa du Directeur de l'École Doctorale

Le……..20

→ **Scolarité** →

Professeur J. MARTINEZ

Dossier Transmis à la scolarité gestionnaire du dossier le :

La Scolarité des Doctorants

Ce dossier doit être rendu au Service Scolarité

Etudiants accidentés de la vie, handicapés :

Aidez-nous à améliorer votre accueil

A l'Ecole Centrale de Nantes

- L'Infirmière de l'Ecole : 02.40.37.25.20
- Le Chef du Service Scolarité de l'Ecole : 02.40.37.68.34

sont à votre disposition dès la rentrée.

Faites-vous connaître et remplissez le coupon ci-dessous,

Dès votre inscription et au plus tard lors de la rentrée universitaire.

✂ ----------

Etudiants accidentés de la vie, handicapés

NOM : ..... PRENOM :.....

Adresse :.....

..... Téléphone : .....

Etudes poursuivies :

Handicap

☐ Moteur (préciser si fauteuil)

☐ Visuel (persistant après correction optique)

☐ Auditif

☐ Autre, à préciser

Comment activer vos accès aux outils informatiques de Centrale Nantes

Pour pouvoir utiliser tous les services informatiques de centrale Nantes (Wifi, messagerie, PC en libre-service, etc.), vous devez tout d'abord réaliser une première connexion avec le protocole suivant :

- Depuis n'importe quel poste de la Plate-Forme d'Enseignement (PC en libre-service des salles B10, B11, B12, B13, B18, C105, D04, D05 et P-XAO), connectez-vous en utilisant l'identifiant « rentrée » et sans mot de passe.

- La session s'ouvre alors sur une page de démarrage spécifique, dédiée à l'activation de vos accès.

- Sur cette page, précisez votre « numéro étudiant » et votre date de naissance puis validez.

- En retour, vous obtiendrez votre identifiant ainsi que votre adresse électronique ; notez les précieusement.

- Vous pourrez alors choisir votre mot de passe. Celui-ci doit rester **strictement confidentiel**, au même titre que votre code de carte bancaire. Un contrôle est réalisé pour garantir que votre mot de passe soit suffisamment sûr. Il doit comporter entre 10 et 20 caractères, dont au moins un chiffre et au moins une lettre majuscule. Les caractères spéciaux autorisés sont indiqués.

- Après validation de votre nouveau mot de passe, vous pouvez fermer la session et utiliser vos accès personnels.

L'identifiant sert à se connecter à tous les services, sauf à la messagerie pour laquelle c'est votre adresse mail complète qui fait office d'identifiant. Le mot de passe est le même pour tous les services auxquels vous avez accès dans l'établissement.

How to get an access to ECN systems and applications

In order to use any IT Services provided by Centrale Nantes (Wifi, mail, PCs in the classrooms, etc.), you must first connect using the following protocol :

- From any workstation of the teaching platform (PCs in B10, B11, B12, B13, B18, C105, D04, D05 and P-XAO classrooms), please connect using the login "rentree" without any password.

- The session opens and shows a specific starter page dedicated to the creation of your access.

- On this page, please fill the fields by providing your "student number" and your birthdate.

- You will then be prompted your username and your email address ; please, note them carefully.

- You can then choose your password. It must remain **strictly confidential**, just as you credit card PIN code. Checks are done to ensure a safe level of security : your password must be between 10 and 20 characters long. It must contain at least one digit and at least one capital letter. Allowed special characters are displayed on the page.

- After validation of your password, you can close the session and use your personal access.

The username is used to connect to any IT Service in Centrale Nantes, email service excepted. All the email services use your complete email address as the username. The password is the same for any service provided by your institution.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de la présente "Charte d'utilisation des moyens informatiques de l'Ecole Centrale de Nantes" et m'engage à la respecter. Je sais qu'en cas de violation de ces règles, l'Ecole Centrale peut me refuser l'accès à ses installations, sans préjuger des poursuites légales qui pourront éventuellement être engagées contre moi.

Nom et Prénom : _____

Laboratoire / Département : _____

Date : _____/_____/_____

Signature : _____

P.S : Signez cette page, puis :

- pour les étudiants et masters, veuillez la retourner au service de la scolarité
- pour les doctorants, personnels permanents, temporaires, hébergés et personnels des sociétés incubées, veuillez la retourner au CRI.

I, the undersigned, declare that I have read this "Charter for using the computer resources of Centrale Nantes" and I agree to follow the rules herein. I am aware that if I infringe these rules, Centrale Nantes may cancel my access to its facilities, without prejudice to any legal proceedings that may be brought against me.

First and Last name : _____

Laboratory / Department : _____

Date : _____/_____/_____

Signature : _____

P.S : Please sign this page, then:

- for undergraduate and master's students, send it back to the administration department
- for doctorate students, permanent, temporary, hosted staff and staff of incubated companies, send it back to the CRI.

CHARTE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT DE L'ÉCOLE CENTRALE DE NANTES

Nom de l'étudiant(e) :

Prénom :

☐ Ingénieur généraliste ☐ Séjour d'études/de recherche/culturel

☐ Ingénieur spécialiste – ITII ☐ Masters/Mastère ☐ Doctorants

La loi est une règle de conduite en société qui s'impose à tous. Protégeant l'individu et la société, elle se situe au carrefour de l'intérêt général et de la liberté individuelle. Elle délimite nos droits mais aussi nos devoirs. Elle peut ainsi interdire voire sanctionner certains actes dangereux ou préjudiciables à soi-même ou à la collectivité.

Les étudiants de l'École Centrale de Nantes appartiennent à une collectivité régie par des règles générales et particulières qui s'imposent uniformément à chacun de ses membres.
L'école, elle-même, en tant qu'établissement public de l'état, est soumise à des règles dont l'application a des effets sur ses membres.

–

L'étudiant de l'École Centrale de Nantes est porteur des valeurs de l'école et à ce titre, il doit avoir un comportement citoyen exemplaire.

L'étudiant de l'École Centrale de Nantes a un comportement citoyen conforme à la législation française et en particulier aux règlements intérieur et de scolarité.
Dans tous les aspects de son comportement, à l'intérieur comme à l'extérieur du campus, l'étudiant de Centrale Nantes est respectueux des personnes : membres du personnel, étudiants,…..
Ce respect s'exprime dans l'observation des règles courantes de vie en société.
Il inclut l'interdiction de tout acte, tentative ou complicité de pratiques de bizutage ou apparentées au bizutage.
L'étudiant de l'École Centrale de Nantes est informé que l'introduction dans l'établissement et la consommation de boissons alcoolisées, de substances ou plantes classées comme stupéfiants sont interdites. Cette interdiction comprend l'interdiction de fumer dans les locaux.

Le non-respect des règles est passible de sanctions disciplinaires et n'exclut pas d'éventuelles poursuites juridictionnelles prévues par la loi.

CETTE CHARTE DOIT ETRE RESPECTÉE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOTRE SCOLARITE A CENTRALE NANTES

Date :

Signature
(précédée de la mention « lu et approuvé)

INDIVIDUAL BEHAVIOR CHART
ÉCOLE CENTRALE DE NANTES

Name :

First name :

☐ General engineer ☐ Study Stay Programme

☐ Specialist engineer - ITII ☐ Master's degree ☐ Ph D

The law is a behaviour contract for everyone in our society. As a protection for both the community and each individual, it stands at the meeting point of the common benefit and the individual freedom. It defines our rights as well as our duties. Thus it can prohibit or even punish any act that can endanger us or our community.

The Ecole Centrale de Nantes students belong to a community in which general and individual rules are evenly enforced upon everyone. The École Centrale de Nantes, as a State organisation, also has to be respectful of the very rules enforced upon its members.

–

Every École Centrale de Nantes student is to welcome the School's values and therefore is expected to behave as a model citizen.

Every École Centrale de Nantes student is to behave as a citizen respectful of the French laws and particularly of the School rules and policies.
In every single situation, on and out of the campus, every École Centrale de Nantes student is to be respectful of the other citizens: personnel, students, etc.
This is to be expressed in the general due respect for the rules of the community life. It includes the prohibition of any act, attempt or complicity of hazing or any act that could be related to hazing of new students.
Every École Centrale de Nantes student is informed that smuggling and consumption of alcoholic drinks, and drugs are prohibited. This includes non-smoking in the buildings of the School.

Any disrespect for these regulations is punishable with disciplinary sanctions, as well as possible legal proceedings.

THIS RULES HAVE TO BE FOLLOWED DURING YOUR ENTIRE STAY AT CENTRALE NANTES

Date :

Signature
Write: read and approved

Qu'est ce que l'AED?

Le moyen de rencontrer les **doctorants** !!!

Qu'est-ce qu'on y fait?

Des activités **sportives**, on **visite** les plus beaux coins de la région, on profite de l'agenda **culturel** de Nantes :-D

L'adhésion annuelle coûte **15€**. Nous serons présents lors de la remise de votre dossier d'inscription à la scolarité le 30 septembre.

A quoi ça sert d'adhérer?

Vous bénéficiez de tarifs **TRES** privilégiés pour participer à **TOUTES** nos activités.

What is AED?

The best way to meet the **Ph.D. Students** !!!

What do we do?

Sport activities, **visits** of the most beautiful spots around Nantes, advantages on **cultural events** :-D

Membership fee is **15€**. You will meet us the 30th of September.

Why should I join?

You will get **REALLY NICE** discount rate on **EACH** of our activities.

Questions ?
More information on website.ec-nantes.fr/aed/, on or just get in touch with us aed@ec-nantes.fr